



MAIRIE DE NEUVIC
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
19160 NEUVIC

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le CINQ JUILLET, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

	Présent	Absent représenté par	Absent non représenté
MIERMONT Dominique (Maire)	X		
CONDAMINAT Céline (1 ^{ère} adjointe)	X		
LAMOTHE Delphine (2 ^{ème} adjointe)	X		
PRADEL Danielle	X		
JOURDE Jean	X		
BETOULE Philippe	X		
BERTRANDY Pierre	X		
BOULEAU Jean-Marc	X		
BUGEAT Nathalie	X		
NOEL Sylvain	X		
CHASSAGNARD Fanny		CONDAMINAT Céline	
GOURRAUD Rosa-Line		BOULEAU Jean-Marc	
JOSEPH Joëlle	X		
MAURY Christine	X		
LARTIGAUT Catherine	X		
REPEZZA Guillaume	X		
MURAT Thierry			X
HERNANDEZ DE CASTRO Nathalie	x		
Total	15	2	1



Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO et Catherine LARTIGAUT ne prennent pas part au vote, elles n'ont pas assisté au dernier Conseil Municipal

Vote pour : 15
Voter contre : 0
Abstention : 0

Délibération relative à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) sur le territoire de Haute-Corrèze Communauté

Mme le Maire informe l'Assemblée sur les modalités de cet accompagnement qui concerne l'amélioration de l'habitat. L'OPAH concerne le bourg de Neuvic, il s'agit d'un accompagnement des propriétaires privés et publics dans leurs projets divers. HCC a mené des études ayant permis de sélectionner des îlots prioritaires d'intervention.

Madame le Maire indique également la possibilité pour les particuliers de faire appel au service « Ma prime Rénov ».

Catherine LARTIGAUT indique qu'elle en a personnellement fait l'expérience et que les démarches sont complexes.

Jean JOURDE lui précise qu'il y a la possibilité de s'adresser au CPIE.

Concernant le dispositif des primes façades, Mme le Maire rappelle qu'un groupe de travail a défini les modalités spécifiques à chaque commune de l'ORT : Ussel, Bort, Meymac et Neuvic.

S'agissant de Neuvic, la commune pourra intervenir à hauteur de 40% du montant HT des travaux, dans la limite de 15 000 euros HT par immeuble, dans une enveloppe maximum de 20 000 euros.

Dans un second temps, un règlement sera élaboré afin de définir les critères de recevabilité des dossiers présentés.

Guillaume REPEZZA demande si le dispositif est réservé uniquement au centre bourg. Si cela est le cas, il trouve que cela prive une partie des administrés de ce dispositif d'accompagnement.

Mme le Maire lui répond qu'en effet cela peut paraître injuste mais que d'autres aides dédiées sont mobilisables pour les habitants hors bourg.

Délibération relative à la déclaration d'utilité publique et de cessibilité (DUP Vivien) pour le café de la gare

Mme le Maire indique qu'il s'agit d'une procédure d'expropriation simplifiée, s'agissant d'un immeuble « menaçant ruine ».

En effet, l'immeuble est sous le coup d'un arrêté de péril depuis 2020 et menace la sécurité des riverains et du domaine public.

Cette procédure permet à la commune de saisir le préfet afin qu'il déclare cette opération d'utilité publique.

Ainsi, la commune pourra devenir propriétaire du bâtiment et engager le projet de sa déconstruction

*Vote pour : 17
Voté contre : 0
Abstention : 0*

Lotissement Clozange – Modification du règlement

Mme le Maire explique qu'il s'agit d'approuver le nouveau règlement : ce dernier met à jour des surfaces de planchers constructibles ainsi que des demandes de constructions de toits terrasses selon certains critères. Les toitures terrasses seront donc possibles, à condition d'être végétalisées et sous couvert de l'accord du service instructeur.

*Vote pour : 17
Voté contre : 0
Abstention : 0*

Délibération relative à la concession d'aménagement du lotissement de Neuvic « Clozange » : Approbation du compte rendu financier annuel à la collectivité relative à l'exercice clos du 31 décembre 2023.

Céline Condaminat, adjointe en charge des finances, précise que la participation d'équilibre se monte à 86 859 euros HT pour cette année

*Vote pour : 17
Voté contre : 0
Abstention : 0*

Délibération relative à la subvention du conseil départemental au titre de contrat de solidarité communale pour l'aire de camping-cars

Mme le Maire indique que cette délibération permet de demander le versement de la subvention obtenue dans le cadre du Contrat de Solidarité Communale, pour un montant de 44 000 €

*Vote pour : 17
Voter contre : 0
Abstention : 0*

Délibération relative à la salle Omnisports et à la demande de subvention à la région et sollicitation des fonds européens.

Mme le Maire précise que le montant total du projet est de 400 680 euros.

La DETR est acquise, une prorogation a été accordée afin que la commune puisse bénéficier des 55 000 euros restants.

La subvention inscrite au Contrat de Solidarité Communale du département est de 60 000 €.

Une subvention de la région et des Fonds Européens ont également été sollicités.

Elle précise également que la SEM19, dans le cadre de la pose d'une centrale photovoltaïque et de son exploitation, versera également une soulte à la commune. Celle-ci se monte à 72 000 euros et vient en plus des subventions sollicitées.

*Vote pour : 16
Voter contre : 1
Abstention : 0*

Délibération relative à la demande de subvention exceptionnelle pour le club de football

Delphine LAMOTHE explique qu'un club de foot se monte à Neuvic et qu'afin de lancer l'activité (création de l'association, inscription à la fédération...) une subvention exceptionnelle est demandée à la commune d'un montant de 2142 euros.

Madame le Maire précise que le matériel sera par contre pris en charge par l'association.

*Vote pour : 17
Voter contre : 0
Abstention : 0*

Délibération relative à la vente de la maison Rabier et à la proposition de la COPROD

Mme le Maire explique que la municipalité a l'intention de vendre ce bien, évalué par les Domaines à 60 000 euros (estimation de valeurs).

L'agent immobilier a qui la commune a confié la vente a également fait une évaluation en fonction de critères plus précis, liés au marché de l'immobilier.

La COPROD est porteuse d'un projet de création de logements et a fait une offre à hauteur de 30 000 euros soit 27 750 net vendeur.

Guillaume REPEZZA demande si d'autres biens communaux sont prévus à la vente. Madame le Maire lui répond que l'ancienne caserne des pompiers sera en effet proposée à la vente. L'estimation des Domaines a été faite, le bien a une valeur de 75 000 euros.

Vote pour : 17
Votre contre : 0
Abstention : 0

Délibération relative au projet d'éclairage public et au programme Crépuscule (Phase APD) – rationalisation et rénovation des luminaires d'éclairage publics d'une puissance supérieure à 100 watts et de plus de 10 ans - Tranche 2.

Pierre BERTRANDY explique que la part communale s'élève à 31 178,70 euros HT et que cette seconde tranche concerne la rue du commerce, de l'agriculture, la place Henri Queuille et les derniers éclairages publics au-dessus de 100 watts.

Vote pour : 17
Votre contre : 0
Abstention : 0

Délibération relative à la modification des tarifs municipaux 2024

Céline CONDAMINAT indique qu'il s'agit d'ajouter des produits à la vente à l'épicerie du camping municipal.

Vote pour : 17
Votre contre : 0
Abstention : 0

réhabilitation reviendra à la somme de 2 394 944 euros. Les premiers travaux commenceront en 2025. Quatre architectes sont positionnés sur le projet.

Stationnement et zone bleue

Christine MAURY demande pourquoi les règles relatives à cette nouvelle zone bleue n'ont pas été appliquées dès le 1^{er} mai.

Madame le Maire lui répond que le matériel est commandé et que l'implantation des panneaux et du marquage au sol est en cours.

Chats errants

Joëlle JOSEPH informe le Conseil concernant l'opération de stérilisation des chats errants. 12 chats ont été récupérés, d'autres sont en passe de l'être ; des stérilisations ont été réalisées par le cabinet vétérinaire de Bort-les-Orgues, celui d'Ussel sera sollicité pour la prochaine campagne.

Club de Judo

Delphine LAMOTHE annonce qu'une nouvelle activité sportive sera mise en place en septembre. Un nouveau Club, le « yokai judo » accueillera les participants du plus jeune âge à l'âge adulte.

La séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Madame le Maire

P/O N.BUGEAT

